



VILLE DE SAINTE-ADELÉ

À toutes les personnes intéressées

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 19 novembre 2018 à 20h**, dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

249, boulevard de Sainte-Adèle

Permettre que le bâtiment principal ait une hauteur totale de 13,50 mètres alors que le règlement de zonage limite la hauteur à 10 mètres dans la zone CO-003 dans laquelle l'immeuble se situe et ainsi permettre la construction d'un établissement de santé et de services sociaux sur les lots 3 888 845 et 3 888 847 du cadastre du Québec. Le tout est montré au plan DM2018-104-01 préparé par JCF architecture daté du 10 octobre 2018.

673, rue des Puits

Permettre qu'une remise soit située à 1,92 mètre d'un bâtiment principal alors que le règlement de zonage exige 2 mètres et ainsi régulariser l'implantation de la remise existante.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Les documents qui y sont mentionnés peuvent être consultés au Service de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 19 octobre 2018

Le greffier adjoint,

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, OMA